

## Conditions logicielles des Conditions générales d'utilisation d'Adobe

Dernière mise à jour : 01.06.15. Remplace la version du 07.04.15 dans son intégralité.

Les présentes conditions de licence de Logiciel régissent votre utilisation du Logiciel inclus dans les Services (par exemple, si vous utilisez les applications Creative Cloud par l'intermédiaire votre adhésion à Creative Cloud). Les présentes conditions sont intégrées aux Conditions générales d'utilisation d'Adobe (collectivement les « **Conditions générales** »). Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les termes définis dans les Conditions générales. Le Logiciel **fait l'objet d'une concession de licence et non d'une vente**, uniquement en accord avec les présentes conditions. Si vous avez conclu un autre contrat avec nous concernant un Logiciel particulier, les conditions dudit contrat s'appliquent en cas de conflit avec les présentes conditions.

### 1. Utilisation du Logiciel.

#### 1.1 Licence de Logiciel basée sur un abonnement.

Si nous vous fournissons le Logiciel dans le cadre de votre abonnement d'utilisation des Services, à la condition que vous respectiez les présentes conditions, nous vous accordons une licence non exclusive pour installer et utiliser le Logiciel : (a) sur le Territoire ; (b) tant que votre abonnement est valide et (c) conformément aux présentes conditions et à la documentation connexe accompagnant le Logiciel. Le terme « **Territoire** » signifie à l'échelle mondiale, mais exclut tout pays frappé d'embargo par les Etats-Unis et les pays dans lesquels il vous est interdit d'utiliser le Logiciel ou les Services. Vous pouvez activer le Logiciel sur deux appareils (ou machines virtuelles) maximum, si ces activations sont associées au même identifiant Adobe pour la même personne, sauf indication contraire à l'adresse [http://www.adobe.com/go/activation\\_fr](http://www.adobe.com/go/activation_fr). Vous ne pouvez toutefois pas utiliser le Logiciel simultanément sur ces appareils.

**1.2 Licence de Logiciel basée sur un appareil.** Si vous avez acheté une licence de Logiciel basée sur un nombre d'appareils ou de machines virtuelles (par exemple, si vous avez acheté Creative Cloud abonnement éducation), le présent Article 1.2 s'applique alors :

(a) **Licence.** A la condition que vous respectiez les présentes conditions et la portée de la licence spécifiée dans la documentation accompagnant le Logiciel, nous vous accordons une licence non exclusive pour installer et utiliser le Logiciel : (1) sur le Territoire ; (2) pendant la durée de la licence ; (3) dans la limite de portée de la licence et (4) conformément aux présentes conditions et à la documentation connexe accompagnant le Logiciel.

(b) **Distribution via un Serveur.** Si autorisé dans un document de licence entre nous et vous, vous pouvez copier une image du Logiciel sur un serveur de fichiers informatiques de votre Intranet afin de télécharger et d'installer le Logiciel sur d'autres ordinateurs appartenant au même Intranet. Le terme « **Intranet** » désigne un réseau informatique privé et propriétaire auquel vous et vos collaborateurs et sous-traitants autorisés peuvent accéder. L'Intranet n'inclut pas Internet, tout réseau communautaire ouvert aux fournisseurs, vendeurs ou prestataires de services, ou tout réseau communautaire ouvert au public (comme les groupes, associations et organisations similaires fonctionnant par voie d'adhésion ou d'abonnement).

**1.3 Licence générale.** Si le Logiciel est fourni dans le cadre des Services sans limitations d'abonnement ou de nombre d'appareils, à la condition que vous respectiez les présentes conditions, nous vous accordons une licence non exclusive pour installer et utiliser le Logiciel : (a) sur le Territoire, (b) afin d'utiliser et d'accéder aux Services et (c) conformément aux présentes conditions et à la documentation connexe accompagnant le Logiciel.

**1.4 Kit de développement logiciel.** Si le Logiciel comprend un kit de développement logiciel (« **SDK** ») ne faisant pas référence à un contrat de licence distinct, vous pouvez utiliser ce SDK pour développer des applications interagissant avec le Logiciel (« **Application de développeur** »). Le SDK peut comprendre un code source d'exemples de mise en œuvre (« **Exemple de code** »), des composants d'exécution et des bibliothèques pouvant être inclus dans l'Application de développeur pour assurer une bonne interaction avec le Logiciel. Vous

ne pouvez utiliser le SDK qu'aux fins de développement interne d'Applications de développeur. Par ailleurs, vous ne pouvez redistribuer l'Exemple de code, les composants d'exécution et les bibliothèques inclus dans le SDK que lorsque cela est nécessaire pour mettre correctement en œuvre le SDK dans l'Application de développeur. Vous convenez de nous indemniser pour les pertes, dommages, réclamations ou actions en justice, y compris les honoraires d'avocat découlant ou résultant d'une Application de développeur ou de l'utilisation que vous faites du SDK. Tout contrat de licence distinct associé à un SDK annule et remplace le présent article.

### 1.5 Limitations et exigences.

(a) **Mentions de propriété.** Vous devez vous assurer que toute copie autorisée du Logiciel que vous effectuez contient les mêmes mentions de droit d'auteur et autres mentions de propriété que celles apparaissant dans ou sur le Logiciel.

(b) **Limitations.** A moins que les présentes conditions ne l'autorisent, vous ne devez pas :

(1) modifier, transposer, adapter ou traduire le Logiciel ;

(2) procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou essayer d'une autre manière de découvrir le code source du Logiciel ;

(3) utiliser ou offrir le Logiciel dans le cadre d'un service bureau ;

(4) héberger ou diffuser le Logiciel ou autoriser quiconque à accéder au Logiciel via Internet ou autre accès au Logiciel à distance ;

(5) (i) contourner les mesures technologiques visant à contrôler l'accès au Logiciel ou (ii) développer, distribuer ou utiliser avec le Logiciel des produits conçus pour contourner de telles mesures technologiques ;

(6) louer, donner en crédit-bail, vendre, concéder en sous-licence, céder ou transférer vos droits relatifs au Logiciel, ou autoriser la copie de toute partie du Logiciel sur l'appareil d'un tiers. Si vous achetez Creative Cloud abonnement équipe ou Creative Cloud abonnement éducation (utilisateur nommé), vous pouvez désigner des postes conformément à la documentation applicable ou

(7) utiliser le Logiciel pour des opérations qui ne sont pas initiées par un individu (p. ex. le traitement par un serveur automatisé).

1.6 **Territoire.** Si vous achetez plusieurs licences du Logiciel, vous ne devez pas installer ou déployer le Logiciel en dehors du pays où vous avez acheté la licence sauf autorisation contraire en vertu du programme de licence en volume auquel vous avez adhéré avec nous. Si vous habitez dans l'Espace économique européen, le terme « pays » désigne l'Espace économique européen. Nous pouvons résilier la licence octroyée par le présent contrat ou suspendre l'abonnement Creative Cloud ou l'accès aux Services si nous établissons que vous utilisez le Logiciel ou les Services en violation du présent Article.

### 1.7 Activation.

Le Logiciel peut vous demander de prendre certaines mesures pour activer votre Logiciel ou valider votre abonnement. Si le Logiciel n'est pas activé ou enregistré, si l'abonnement n'est pas validé ou si nous remarquons une utilisation frauduleuse ou non autorisée du Logiciel, le Logiciel peut alors cesser de fonctionner, ses fonctionnalités peuvent s'avérer limitées et l'abonnement peut être résilié ou suspendu.

### 1.8 Mises à jour.

Le Logiciel peut télécharger et installer automatiquement et à tout moment des mises à jour d'Adobe. Ces mises à jour peuvent prendre la forme de correctifs, de nouvelles fonctions ou de nouvelles versions. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour dans le cadre de l'utilisation du Logiciel.

## 2. Conditions spécifiques au Logiciel.

Le présent article s'applique à un Logiciel et des composants spécifiques. En cas de conflit entre le présent article et d'autres articles, le présent article prévaut en ce qui concerne le Logiciel ou les composants appropriés.

**2.1 Logiciel de polices de caractères.** Si le Logiciel comprend un logiciel de polices de caractères (sauf pour les polices disponibles dans le cadre de Typekit, qui est régi par ses [Conditions complémentaires](#)) :

(a) Vous pouvez fournir des polices que vous avez utilisées dans un fichier donné à un imprimeur commercial ou un autre service bureau. Ledit service bureau peut utiliser les polices pour traiter son fichier, à condition que ce service dispose d'une licence valide pour utiliser ledit logiciel de polices de caractères.

(b) Vous pouvez intégrer des copies du logiciel de polices de caractères dans les documents électroniques à des fins d'impression, de visualisation et d'édition du document. Aucun autre droit d'intégration n'est concédé ni accordé en vertu de cette licence.

(c) Nonobstant les dispositions précédentes, les polices répertoriées sur le site [http://www.adobe.com/go/restricted\\_fonts\\_fr](http://www.adobe.com/go/restricted_fonts_fr) sont incluses dans le Logiciel à des fins de fonctionnement de l'interface utilisateur du Logiciel et ne sont pas destinées à être utilisées dans un quelconque fichier de sortie. Les polices répertoriées ne sont pas concédées sous licence comme décrit dans le présent Article 2.1. Vous ne pouvez pas copier, déplacer, activer, utiliser ou autoriser tout outil de gestion de police à copier, déplacer, activer ou utiliser les polices répertoriées dans ou avec tout programme informatique, application ou fichier autre que le Logiciel.

(d) **Polices de caractères libres.** Il se peut que certaines polices de caractères distribuées par Adobe avec le Logiciel soient des polices de caractères libres. Votre utilisation de ces polices de caractères libres sera régie par les conditions de licence applicables disponibles sur [http://www.adobe.com/go/font\\_licensing\\_fr](http://www.adobe.com/go/font_licensing_fr).

**2.2 Moteur d'affichage After Effects.** Si le Logiciel comprend une version complète d'Adobe After Effects, vous pouvez alors installer un nombre illimité de Moteurs d'affichage (Render Engines) sur les ordinateurs de votre Intranet comprenant au moins un appareil sur lequel la version complète du logiciel Adobe After Effects est installée. L'expression « Moteur d'affichage » (Render Engine) désigne une partie du Logiciel pouvant être installée et permettant aux projets After Effects d'être affichés ; toutefois, cette partie du Logiciel ne peut pas être utilisée pour créer ou modifier des projets et ne comprend pas l'interface utilisateur After Effects complète.

**2.3 Acrobat.** Si le Logiciel inclut Acrobat Standard, Acrobat Pro, Acrobat Suite ou certaines fonctionnalités dans le présent logiciel, alors le présent Article 2.3 s'applique.

(a) Le Logiciel peut inclure une technologie d'activation qui vous permet d'activer dans les documents PDF certaines fonctionnalités au moyen d'une autorisation numérique incorporée au Logiciel (« Clé »). Vous ne devez pas accéder ou tenter d'accéder à la Clé, la contrôler, la désactiver, la retirer, l'utiliser ou la distribuer à quelque fin que ce soit.

(b) **Certificats numériques.** Les certificats numériques peuvent être délivrés par des autorités de certification tierces, y compris des fournisseurs d'Adobe Certified Document Services (CDS), des fournisseurs Adobe Approved Trust List (appelés collectivement les « **Autorités de certification** ») ou peuvent être signés par vous-même. Vous et l'Autorité de certification êtes responsables de l'achat, de l'utilisation et de la fiabilité des certificats numériques. **Vous êtes seul responsable de la décision de vous fier ou non à un certificat. Vous utilisez les certificats numériques à vos propres risques à moins qu'une garantie écrite séparée ne vous soit offerte par une Autorité de certification.** Vous indemniserez Adobe et la tiendrez exempte de toutes responsabilités, pour toutes pertes, toutes actions, tous dommages-intérêts ou toutes réclamations (y compris les dépenses, coûts et honoraires d'avocat raisonnables) résultant de votre dépendance ou utilisation de tout certificat numérique ou Autorité de certification.

**2.4 Moteurs d'exécution Adobe Runtime.** Si le Logiciel inclut un moteur d'exécution Adobe Runtime, Adobe Flash Player, Shockwave Player ou Authorware Player (collectivement « **Moteur d'exécution Adobe Runtime** »), le présent Article 2.4 s'applique alors :

(a) **Limitations d'Adobe Runtime.** Vous ne devez pas utiliser de Moteurs d'exécution Adobe Runtime sur un appareil autre qu'un ordinateur individuel ou sur toute version intégrée ou embarquée de tout système d'exploitation, quel qu'il soit. Pour lever toute ambiguïté, et à titre d'exemple exclusivement, vous ne pouvez pas utiliser de Moteur d'exécution Adobe Runtime sur (1) des appareils mobiles, systèmes multimédias de salon, ordinateurs de poche, téléphones, consoles de jeux, téléviseurs, lecteurs de DVD, centres multimédias (sur un système autre que Windows XP Media Center Edition et ses versions ultérieures), panneaux d'affichage électroniques ou autres appareils numériques de signalisation, périphériques Internet ou autres appareils connectés à Internet, assistants numériques personnels, équipements médicaux, distributeurs automatiques de billets, appareils télématiques, machines de jeux, systèmes d'automatisation domestiques, kiosques, télécommandes ou tout autre appareil électronique grand public ; (2) des équipements de téléphonie mobile, systèmes de câble, satellite ou télévision ; ou (3) tout appareil à système fermé. Pour plus d'informations sur la concession de licence de moteurs d'exécution Adobe Runtime, consultez l'adresse [http://www.adobe.com/go/licensing\\_fr](http://www.adobe.com/go/licensing_fr).

(b) **Distribution d'Adobe Runtime.** Vous ne devez pas distribuer un Moteur d'exécution Adobe Runtime sauf en tant que portion complètement intégrée d'une application de développeur créée à l'aide du Logiciel, y compris les utilitaires fournis avec le Logiciel, par exemple, dans le cadre d'une application emballée pour fonctionner sur les systèmes d'exploitation Apple iOS ou Android™. La distribution du fichier de sortie ou de l'application de développeur sur un appareil autre qu'un ordinateur individuel nécessite que vous obteniez des licences qui peuvent être soumises à des droits supplémentaires. Il relève de votre seule responsabilité d'obtenir des licences pour des appareils autres qu'un ordinateur et de payer les droits applicables ; conformément aux présentes conditions, nous n'accordons aucune licence pour des technologies tierces afin d'exécuter des applications de développeur ou des fichiers de sortie sur des appareils autres qu'un ordinateur. Sauf disposition explicite prévue dans le présent Article, vous ne pouvez pas distribuer Adobe Runtime.

**2.5 Contribute Publishing Services.** Sous réserve des dispositions du contrat de licence d'utilisateur final de Contribute Publishing Services livré avec le Logiciel, vous ne pouvez pas vous connecter au logiciel Contribute Publishing Services que si vous avez acquis une licence pour vous connecter au logiciel Contribute Publishing Services pour chacune des personnes susceptibles de se connecter au logiciel Contribute Publishing Services. Toutefois, des versions d'évaluation du logiciel Adobe Contribute peuvent être installées et se connecter au logiciel Contribute Publishing Services conformément aux dispositions du contrat de licence d'utilisateur final du logiciel Contribute Publishing Services.

**2.6 Adobe Presenter.** Dans le cas où le Logiciel inclut Adobe Presenter, si vous installez ou utilisez l'application Adobe Connect dans le cadre de l'utilisation du Logiciel, vous ne devez installer ou utiliser l'application Adobe Connect que sur un ordinateur, et vous ne devez pas installer ou utiliser l'application Adobe sur un appareil autre qu'un PC, y compris notamment des périphériques Web, appareils multimédia de salon, téléphones portables, téléphones ou tablettes WebPad. De plus, vous ne pouvez utiliser la partie du Logiciel qui est intégrée dans une présentation, des informations ou un contenu créés et générés en utilisant le Logiciel (le « **Code d'exécution Adobe Presenter** ») qu'avec la présentation, les informations ou le contenu auxquels elle est intégrée. Vous ne devez pas utiliser, et vous vous engagez à faire en sorte que les licenciés de la présentation, des informations ou du contenu n'utilisent pas le Code d'exécution Adobe Presenter autrement qu'en l'état dans lequel il est intégré dans la présentation, les informations ou du contenu. De plus, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Code d'exécution Adobe Presenter et vous vous engagez à ce qu'aucun licencié de la présentation, des informations ou du contenu ne modifie, n'effectue l'ingénierie inverse ou ne désassemble le Code d'exécution Adobe Presenter.

**2.7 Flash Builder avec la bibliothèque de gestion de données LiveCycle Data Services.** Adobe Flash Builder peut inclure la bibliothèque fds.swc. Vous ne devez pas utiliser fds.swc à toute fin autre que pour fournir des fonctionnalités de gestion de données côté client et sous la forme d'un fichier de sortie dans un logiciel que vous développez, sous réserve des conditions suivantes : vous ne devez pas (a) utiliser fds.swc pour activer des associations ou des fonctionnalités hors ligne dans un logiciel ; ni (b) inclure fds.swc dans un logiciel qui soit similaire à Adobe LiveCycle Data Services ou à BlazeDS. Si telles sont vos intentions, vous devrez nous demander une licence distincte.

**2.8 Digital Publishing Suite (DPS) et InDesign.** Si le Logiciel inclut certains composants conçus pour travailler avec ou accéder aux services DPS (« Outils de bureau DPS »), vous ne devez alors installer et utiliser les Outils de bureau DPS que pour (a) créer ou produire du contenu conçu pour être affiché dans Content Viewer (tel que défini dans les conditions d'utilisation liées à DPS ; le contenu est appelé « Extraction ») ; (b) évaluer et tester l'Extraction ; ou (c) accéder à et utiliser DPS. Sauf disposition explicite exposée dans le présent Article 2.8, vous ne devez pas afficher, distribuer, modifier ou exécuter publiquement les Outils de bureau DPS.

### **3. Conditions spécifiques aux juridictions.**

Le présent article s'applique à des juridictions spécifiques. En cas de conflit entre le présent article et d'autres articles, le présent article prévaut en ce qui concerne la juridiction appropriée.

**3.1 Nouvelle-Zélande.** Pour les consommateurs néo-zélandais obtenant le Logiciel pour une utilisation personnelle ou domestique (et non à des fins commerciales), le présent contrat est soumis à la loi Consumer Guarantees Act (loi néo-zélandaise sur la protection des consommateurs).

### **3.2 Espace économique européen.**

(a) **Garantie.** Si vous avez obtenu le Logiciel dans l'Espace économique européen (EEE), vous résidez habituellement dans l'EEE et vous êtes un consommateur (c'est-à-dire, vous utilisez le Logiciel à des fins personnelles non commerciales), votre période de garantie relative au Logiciel correspond à la durée de votre abonnement. Notre entière responsabilité concernant toute demande de garantie et votre recours unique et exclusif sous toute garantie se limiteront, à notre discrétion, à la réparation de notre Logiciel conformément à la garantie, au remplacement du Logiciel ou, si la réparation ou le remplacement ne sont pas réalisables, au remboursement des frais d'abonnement prépayés et non utilisés proportionnels au Logiciel spécifique. En outre, si les présentes conditions s'appliquent à tout dommage-intérêts ou toute réclamation que vous effectuez concernant votre utilisation du Logiciel, nous serons responsables de tout dommage direct raisonnablement prévisible en cas de violation du présent contrat de notre part. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter et limiter les dommages, en particulier en faisant des copies de sauvegarde du Logiciel et de ses données informatiques.

(b) **Décompilation.** Aucune disposition dans les présentes conditions ne limite le droit inaliénable dont vous pouvez disposer en vertu de la loi de décompiler le Logiciel. Par exemple, si vous résidez au sein de l'Union européenne (UE), vous pouvez être autorisé en vertu de la loi applicable à décompiler le Logiciel si cela est nécessaire pour assurer son interopérabilité avec un autre logiciel et que nous n'avons pas mis ces informations à disposition. Dans ce cas, vous devez d'abord nous demander par écrit de fournir les informations nécessaires pour assurer cette interopérabilité. En outre, la décompilation peut être effectuée uniquement par vous ou une personne qui peut utiliser le Logiciel pour votre compte. Nous nous réservons le droit d'imposer des conditions raisonnables avant de fournir ces informations. Vous pouvez utiliser les informations que nous fournissons ou que vous obtenez uniquement aux fins décrites dans le présent paragraphe. Vous ne pouvez pas divulguer ces informations à des tiers ni les utiliser d'une manière qui porte atteinte à nos droits d'auteur ou à ceux de l'un de nos concédants.

**3.3 Australie.** Si vous avez obtenu le Logiciel en Australie, la disposition suivante s'applique, nonobstant toute disposition contraire dans les présentes conditions :

#### **AVIS AUX CONSOMMATEURS RESIDANT EN AUSTRALIE :**

Nos produits offrent des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne pour les consommateurs (Australian Consumer Law). Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement suite à une défaillance majeure et à une indemnisation pour tout autre dommage ou perte raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit de faire réparer ou remplacer les produits s'ils ne sont pas de qualité acceptable et si la défaillance n'est pas majeure.

#### 4. Avis aux Utilisateurs finals du gouvernement des Etats-Unis.

Pour les achats du gouvernement des Etats-Unis, le Logiciel est un logiciel commercial tel que défini dans le règlement FAR 12.212 et soumis aux droits limités tels que définis dans le FAR, Article 52.227-19 « Commercial Computer Software - Restricted Rights » (Logiciel commercial - Droits limités) et dans le DFARS 227.7202, « Rights in Commercial Computer Software or Commercial Computer Software Documentation » (Droits en matière de Logiciel commercial ou de documentation de logiciel commercial), le cas échéant, et toute réglementation ultérieure. Toute utilisation, modification, version de reproduction, exécution, présentation ou divulgation du Logiciel par le gouvernement des Etats-Unis doit être effectuée conformément aux droits de licence et limitations décrits dans les présentes conditions.

#### 5. Notifications de tiers.

5.1 **Logiciel tiers.** Le Logiciel peut contenir un logiciel tiers, soumis à des dispositions supplémentaires, disponibles sur [http://www.adobe.com/go/thirdparty\\_fr](http://www.adobe.com/go/thirdparty_fr).

5.2 **DISTRIBUTION AVC.** L'avis suivant concerne les Logiciels qui contiennent des fonctionnalités d'importation et d'exportation AVC : CE PRODUIT FAIT L'OBJET D'UNE CONCESSION DE LICENCE CONFORMEMENT AU CONTRAT DE LICENCE DE PORTEFEUILLE DE BREVETS AVC POUR L'USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL DU CONSOMMATEUR AFIN (a) D'ENCODER DES VIDEOS SOUS FORMAT AVC (« VIDEO AVC ») ET/OU (b) DE DECODER DES VIDEOS AVC ENCODEES PAR UN CONSOMMATEUR DANS LE CADRE D'UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL ET/OU FOURNIES PAR UN FOURNISSEUR DE VIDEOS AUTORISE A FOURNIR DES VIDEOS AVC. AUCUNE LICENCE N'EST ACCORDEE QUE CE SOIT A TITRE EXPLICITE OU IMPLICITE POUR TOUT AUTRE USAGE QUEL QU'IL SOIT. POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS DE MPEG LA, L.L.C., CONSULTEZ L'ADRESSE [http://www.adobe.com/go/mpegla\\_fr](http://www.adobe.com/go/mpegla_fr).

5.3 **DISTRIBUTION MPEG-2.** L'avis suivant concerne les Logiciels qui contiennent des fonctionnalités d'importation et d'exportation MPEG 2 : TOUT USAGE DE CE PRODUIT, A DES FINS AUTRES QU'UNE UTILISATION PERSONNELLE EN ACCORD AVEC LA NORME MPEG2 D'ENCODAGE DES DONNEES VIDEO POUR CREER DES PRODUITS PRETS A L'EMPLOI, EST EXPLICITEMENT INTERDIT SANS LICENCE CONFORME AUX BREVETS APPLICABLES DU PORTEFEUILLE DE BREVETS MPEG2, DISPONIBLE AUPRES DE : MPEG LA, L.L.C., 250 STEEL STREET, SUITE 300, DENVER, COLORADO 80206.

#### 6. Conditions d'utilisation de la plate-forme d'applications.

6.1 **Apple.** En cas de téléchargement du Logiciel depuis la boutique Apple iTunes Application Store, vous acceptez qu'Apple ne soit nullement tenu de fournir des services de maintenance ou de support pour le Logiciel. Si le Logiciel n'est pas conforme à une garantie applicable, vous pouvez en informer Apple, et Apple vous remboursera le prix d'achat du Logiciel et dans la mesure autorisée par la législation, Apple n'aura aucune obligation de garantie à l'égard du Logiciel.

6.2 **Microsoft.** En cas de téléchargement du Logiciel depuis la boutique Windows Phone Apps + Game Store, vous acceptez que Microsoft, les fabricants d'appareils et les opérateurs réseau ne soient nullement tenus de fournir des services de maintenance ou de support pour le Logiciel.

Adobe Systems Incorporated : 345 Park Avenue, San Jose, Californie 95110-2704

Adobe Systems Software Ireland Limited : 4-6 Riverwalk, City West Business Campus, Saggart, Dublin 24